

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 48 (2001)

Heft: 7

Artikel: Technocrates et hommes du terrain

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE L'USPC: UN DÉBAT DE «SOURDS» ENTRE

technocrates et hommes du terrain

Les questions du comment imaginer le passage de l'actuelle protection civile à celle de demain, avec la perspective d'une intégration de celle-ci dans la protection de la population, et toutes les questions qui se posent encore en matière d'organisation, d'instruction, etc., ont été au cœur des débats. Déception pourtant quant à la participation. En effet, quelque 130 délégués étaient présents, le 3 novembre à Schwarzenburg, alors que l'on en attendait plus de 150. Quant aux Romands, ils ont répondu en plus grand nombre que d'habitude. Comme président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, il revenait à Jean-René Fournier, conseiller d'Etat valaisan, de présenter la problématique du jour... et de demain, en rendant l'auditoire attentif aux dérapages possibles.

RENÉ MATHEY

Où donc, depuis l'acceptation du message à l'appui de la future Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC), le 17 octobre 2001 par le Conseil fédéral (y compris le plan directeur), on pourrait avoir l'impression que la messe est dite. Pour beaucoup de participants, il a été assez désagréable de constater «que l'on veut bien discuter, mais dans un cadre défini par le Kernteam». Cette démocratie des technocrates, avec la force de conviction propre à ceux qui savent – pas de place pour le doute, puisque comme on le sait, l'homme a horreur du vide – prend pour argent comptant une approbation d'un message qui place le débat entre les mains du Parlement (!). Epoque presque surréaliste, où l'on se surprend à saluer le chapeau du bailli Gessler, sans trop savoir pourquoi.

Alors, inutile ce séminaire? Que non pas. Il aura permis de constater que sur la forme, le projet est louable et peut constituer une réponse aux menaces de notre temps. Par contre, sur le fond, il manque ce que beaucoup ont relevé: des fondations solides, un ancrage authentique avec les racines du pays, soit, la Constitution fédérale (mais qui la connaît encore..., notamment son préambule?). Ce que n'a pas manqué de relever, dans son exposé préliminaire, Christian Rey, un des deux vice-présidents de l'USPC.

Pour lui, il ne s'agit pas de fustiger les concepteurs du nouveau système de Protection de la population. Mais bien plutôt de mettre en évidence que «malgré toute la technologie présente, rien ne remplace l'être humain avec ses gestes les plus simples». Et de citer un certain nombre d'article de la Constitution pour illustrer quelques doutes quant au fond du projet.

Christian Rey: «C'est dans cet esprit que l'USPC intervient énergiquement et préconise d'analyser de manière plus approfondie les questions relatives aux cas suivants:

- *l'instruction*, pour avoir la garantie d'une formation standardisée pour tous les cantons;
- *le matériel standardisé* doit subsister et être complété, alors que les cantons et

les communes seront compétents, cas échéant, de doter la PCi de matériel spécifique affecté à l'aide en cas de catastrophe;

- *les effectifs*, par respect des particularités cantonales, peuvent se déterminer en regard d'un plan des dangers, ce qui permettrait de consolider les structures de PCi dans les cantons à risque et de les alléger là où il est possible de le faire;
- *le respect* de l'autonomie cantonale en assumant financièrement une part plus ou moins importante, toujours en fonction des particularités cantonales.
- *de définir* de manière précise la nature et le mode de collaboration avec les partenaires de la protection de la population. Le décor est planté!»

La PCi vue par un «montagnard»

Comme en écho à l'intervention de Christian Rey, Jean-René Fournier s'interroge, non pas tellement sur la nécessité d'une réforme de plus, mais sur le fond et la forme. Tel Diogène se promenant dans la rue avec sa lanterne, il recherche un Homme. D'emblée, il s'exclame: «En dépit de notre système de consultation qui est largement ouvert à tous les milieux concernés (...),

force est de constater que les réformes en cours comportent des risques de dérapage et de chute à l'instar du patineur qui participe à une compétition.»

Ainsi, pour lui, la question fondamentale qui se pose pourrait s'énoncer de la manière suivante: «La PCi XXI en tant que partenaire du nouveau système de protection de la population sera-t-elle en mesure de remplir à satisfaction, voire mieux encore, les tâches spécifiques qui lui sont dévolues?»

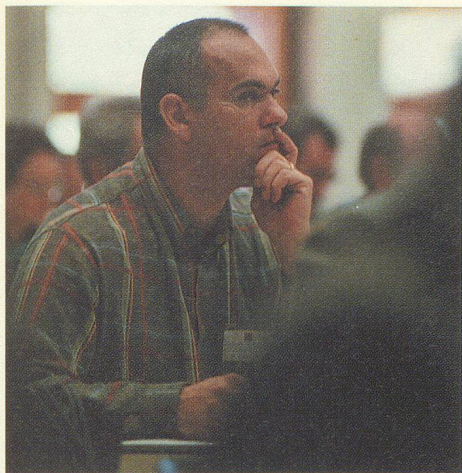
Pour l'essentiel, Jean-René Fournier, en parlant de la priorité accordée aux catastrophes et aux situations d'urgence, estime la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons comme pertinente. Il souhaiterait cependant que la Suisse s'engage dans une lutte concertée contre le terrorisme. La réduction des effectifs le laisse plus dubitatif. En effet, pour le Valais, les personnes appelées à servir dans la PCi passeraient de 15 000 à 4 000 environ, ce qui lui fait dire: «En raison des conditions spécifiques aux cantons de montagne, j'aurais pour ma part souhaité une réduction un peu moins drastique.» Sans douter que la future nouvelle PCi restera un partenaire fiable au sein du système de protection de la population, Jean-René Fournier estime «que selon toute probabilité, nous continuerons d'être touchés par des catastrophes naturelles ou anthropiques».

De préciser que pour le Valais et les autres cantons de montagne, la régionalisation pourrait ne plus remplir les objectifs du plan directeur de la Protopop en raison de leur situation qui a trait:

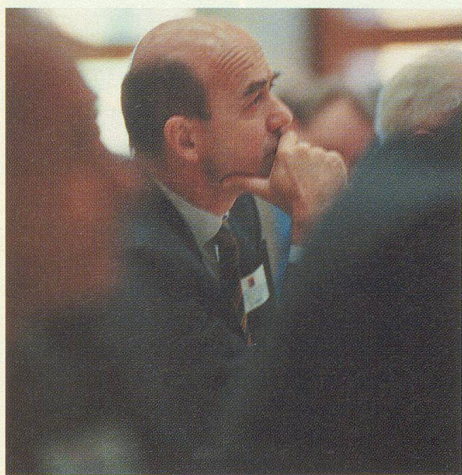
- aux conditions géographiques et topographiques;



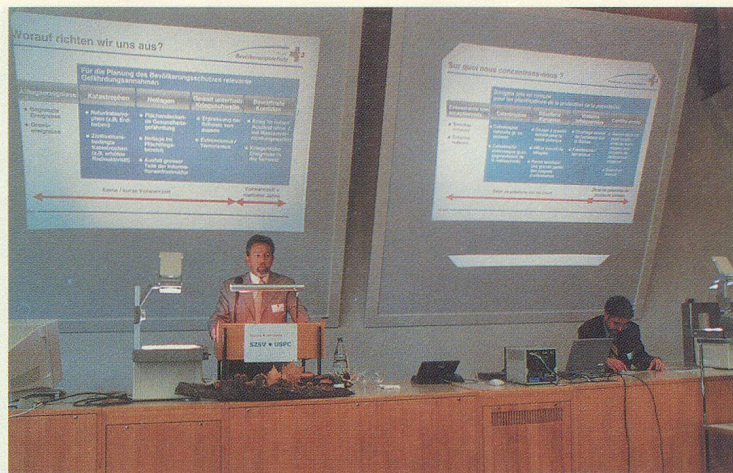
Des auditeurs attentifs: Juan F. Gut, Willy Loretan, Jean-René Fournier et Paul Thüring.



Dominique Gaillard,
président de
l'USPC VS
et Juan F. Gut, secré-
taire général du
DDPS: une même
concentration lors
de la présentation
des thèmes par
Karl Widmer.



Thèmes «retravaillés»
dans un des ateliers
romands.



- à la densité inégale de la population dans les régions de plaine, de vallées latérales ou de terrasse d'altitude;
- aux liaisons entre plaine et vallées qui risquent d'être interrompues en cas de sinistre;
- à l'existence de zones touristiques qui, en fonction des saisons, peuvent voir leur population résidente se multiplier par un facteur de dix ou quinze.

Pour ce qui concerne l'instruction, Jean-René Fournier est en faveur d'une instruction de base de l'ordre de trois semaines. Et, pour lui, c'est à la Confédération qu'appartient la responsabilité de définir les programmes d'instruction. Unité de doctrine oblige. Et d'insister: «Il va de soi que la Confédération devrait aussi cofinancer cette instruction. En l'espèce, il ne s'agit pas d'un postulat personnel, mais d'une requête émanant des cantons romands, voire d'autres cantons. Ce postulat devrait, à mon avis, trouver une concrétisation dans la nouvelle législation.»

En évoquant la coopération des cinq organisations partenaires, Jean-René Fournier exprime certaines craintes: «...Voilà des paroles qui font bien dans le paysage, mais la concrétisation prendra du temps. En effet, les diverses organisations œuvrant dans le domaine de la protection de la population ont encore trop tendance à agir en vase clos. Mais les événements survenus en Valais montrent aussi que les partenaires se connaissent insuffisam-



Christian Rey:
«Malgré toute
la technologie,
rien ne remplace
l'être humain
avec ses gestes
les plus simples.»

Jean-René Fournier:
«La PCI XXI (...)
sera-t-elle en
mesure de remplir
les tâches qui lui
sont dévolues?»



ment...» Quant au matériel, le président de la Conférence des directeurs cantonaux militaires et PCI est d'avis que la Confédération doit poursuivre son rôle de coordination. De penser aussi qu'il ne serait pas inutile que dans le cadre de la restructuration de l'armée, celle-ci puisse mettre à disposition de la PCI des véhicules superflus à des conditions attrayantes. Il en va de la mobilité de l'institution PCI.

Dans ses considérations finales, Jean-René Fournier se dit convaincu que la nouvelle PCI sera en mesure de remplir les tâches qui lui sont assignées, malgré la baisse des effectifs, grâce à une bonne instruction, à du matériel performant et à des structures modulables en fonction des événements. L'aide intercanto-

nale ne doit pas être remise en cause en raison de la réduction des effectifs. Pour lui, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons devrait être réexaminée lors des débats parlementaires, à la lumière des inquiétudes manifestées, notamment pour ce qui a trait au financement des interventions en cas de catastrophe. Et de souligner que la mesure la plus importante à mettre en pratique concerne indiscutablement l'engagement des moyens disponibles. Lors même qu'il ne s'agit pas d'une mesure révolutionnaire, puisque la priorité accordée à l'aide en cas de catastrophe a déjà permis d'améliorer la coopération entre les organisations impliquées. D'y mettre pourtant une



**L'heure du partage
entre Paul Thüring,
Willy Loretan,
Hans-J. Münger,
Hans-U. Bürgi et
des confidences
entre Hildo et
Jean-René Fournier.**



condition essentielle: la coopération doit être régulièrement entraînée. «Toute conception, fût-elle pertinente à tous égards, a encore affirmé Jean-René Fournier, n'a de valeur que dans la mesure où elle est éprouvée. C'est ainsi que les forces d'intervention sur le lieu du sinistre (éléments du front) doivent pouvoir s'appuyer sur une logistique efficace (arrières), sans oublier le rôle déterminant qui incombe aux hommes et aux femmes à titre individuel.»

Les réflexions du Groupe de coordination PPop

Dans son intervention, Karl Widmer s'est voulu rassurant, notamment à l'égard des nouvelles menaces (terrorisme, etc.). En bref, pour parer à l'effet de surprise, le projet prévoit un renforcement de l'alarme de façon qu'elle permette une intervention plus rapide des forces concernées. D'autre part, la structuration du système de protection de la population permet une coopération et une entraide accrue en cas de sinistre important; en fait, c'est un des objectifs à atteindre par le nouveau système. Pour Karl Widmer, le projet de protection de la population se veut moderne et modulable; il n'a pas été conçu par la seule volonté de «quelques fonction-

naires» ne connaissant pas la matière. Il est donc parfaitement adapté à notre temps. Et d'ajouter que dès le départ du projet, et lorsqu'il a été question de la répartition Confédération/cantons, il a été tenu compte de la position de ces derniers qui souhaitaient un renforcement de leurs responsabilités. Ce qui fait dire à Karl Widmer qu'il s'agit bien d'une proposition de répartition provenant des cantons eux-mêmes. L'avancement du projet a été ponctué de multiples discussions avec des commissions régulièrement constituées. En fait, le projet est le reflet de celles-ci. Finalement, il appartiendra au Parlement de décider de modifications éventuelles.

A titre d'exemple, l'auditoire a pu suivre un exemple d'adaptation au futur système, présenté par le canton d'Argovie. Pour mémoire, rappelons que le canton d'Argovie compte quelque 550 000 habitants, répartis dans 236 communes. La régionalisation opérée a découpé le canton en 4 régions et 39 OPC. Afin de tenir compte de la diminution des effectifs (de 24 065 à 8733 astreints), un savant dosage a permis de concevoir un système d'organisation qui comprend (comme les abris...) des OPC de type 1 à 3. Respectivement, le type 1 est valable de 6000 à 10 000 habitants (10 OPC, soit

131 astreints par OPC), le type 2 compte de 10 000 à 20 000 habitants (22 OPC, soit 214 astreints par OPC) et le type 3 plus de 20 000 habitants (7 OPC, soit 297 astreints par OPC). Pour cette dernière catégorie, il est intéressant de noter que 14 personnes suffiront à gérer le secteur logistique, 111 pour le sauvetage, 6 pour la PBC, 138 pour la protection et l'assistance et 26 personnes pour l'aide à la conduite. Voilà pour un canton! En soi, le système n'est pas critiquable; il s'adapte. Mais à partir de ce «modèle» combien d'autres, certes tout aussi efficaces, vont naître?

Les travaux de groupe (ateliers des Romands)

Les participants se sont ensuite réunis en ateliers de travail, afin de discuter des thèmes prévus au programme. Il est bien sûr difficile de rendre compte de l'ensemble des éléments abordés, tant les discussions ont été riches, voire parfois houleuses. D'une manière générale, on dira que les modérateurs ont eu fort à faire pour dresser un «inventaire» des positions exprimées par les uns et les autres. Certains se sont déclarés floués, d'autres, plus optimistes, pensent qu'il est encore temps d'agir, notamment auprès des parlementaires de leur canton respectif.

D'une manière un peu lacunaire, si les groupes romands sont plutôt satisfaits du projet, il demeure du domaine de la théorie académique. Le désengagement de la Confédération, dans tous les secteurs, est sévèrement critiqué. Une fois de plus, le projet de protection de la population ne tient pas compte des dangers inhérents à chaque région du pays. Il s'agit d'une approche purement financière destinée à faire économiser 200 millions à la Confédération. Et puis, qu'en est-il de l'organisation et de l'intégration des partenaires? Du côté de l'instruction, les participants sont plutôt d'avis qu'elle doit être dispensée par des professionnels et entièrement financée par la Confédération, ainsi que les coûts «didactiques». Autre souci exprimé est celui d'une perte des cadres (démotivation). Enfin, pour beaucoup, il s'agit d'un retour au Moyen Age; pourquoi ne pas rétablir une sorte de dîme qui permettra, dans les temps difficiles, de financer les actions intercantionales en faveur d'un ou de cantons particulièrement touchés?

Synthèse de la journée

Lors de la discussion finale, menée par Ulrich Bucher, vice-président de l'USPC, il apparaît que l'ensemble des groupes (tant alémaniques que romands) expriment aussi quelques doutes quant à l'intégration concrète de la PCi XXI dans le projet de Protopop. L'instruction, le matériel, ainsi que les risques liés à d'éventuelles disparités cantonales, par un désengagement par trop marqué de la Confédération, semblent être au centre du débat. □